Leclercq Léopold Joseph et Dauphin Flavie Celestine Florence

décembre 1842. L'an mil huit cent cinquante deux, le mercredi trente, des mois de décembre de deux heures après midi.
Par devant Nous Chevalier Jean Baptiste, premier Echevin, remplissant provisoirement les fonctions de Maire de cette commune, Monsieur Leclercq Amor Alexandre Joseph, Officier de l'état civil de cette ville de Chimay, suivant arrêté de Monsieur le Préfet du département de Sambre et Meuse, en date du vingt neuf novembre mil huit cent quarante deux, pour les mariages en cette ville. Leclercq Léopold Joseph âgé de quarante deux ans, né à Chimay le vingt trois avril mil huit cent quinze, comme il conste de l'acte de naissance, ci annexé, de lui, fils de Leclercq Léopold Michel Joseph et de Philippe Rosalie Joseph, tous deux décédés en cette ville, l'un le premier le vingt deux juin mil huit cent quarante neuf et l'autre le quatorze novembre mil huit cent dix huit, Leclercq Léopold Joseph petit fils du côté paternel de Leclercq Joseph décédé à Chimay le premier février mil huit cent dix huit et de Deligne Marie Joseph, veuve, décédée au même lieu le quatorze mai mil huit cent quinze, comme il conste par quittance, suivant acte de décès, inscrit sur les registres aux actes de décès de la ville de Chimay les années vingt et deux et dont il a été donné lecture et du côté maternel de Philippe Jean Baptiste et de Lefevre Marguerite, veuve, tous deux décédés en la Commune de Lobbes, l'un le premier le trois germinal an onze de la république française, correspondant au vingt quatre mars mil huit cent trois et la seconde le vingt janvier mil huit cent trente deux, comme il conste par deux actes de décès délivrés aux dites lieu et date, suivant extraits de leurs actes de décès, délivrés aux dites lieu le vingt trois décembre présente année d'une part; Et la Demoiselle Dauphin Flavie Celestine Florence âgée de vingt quatre ans, née à Chimay le huit novembre mil huit cent trente trois, comme il conste d'un extrait ci joint de l'acte de naissance, Dame Jean Servais, domiciliée en cette ville, fille majeure de Dauphin Albert Servais, bourgeois, domicilié en la Commune de Chimay ici présent et consentant au mariage et de Gilbert Charlotte Joseph, veuve, décédée en la Commune de Lobbes le trente un décembre mil huit cent trente quatre, comme il conste d'un extrait ci joint de l'acte de décès, d'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte d'entrée de notre hôtel de ville, les trois dimanches, le dimanche vingt décembre courant, à midi, le deux et le dimanche vingt sept du même mois, aussi à midi. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci devant mentionnées et du chapitre VI titre du code civil, intitulé: Du Mariage